



village

Mémoire présenté à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation - Ville de Montréal

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise

2024

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) DU VILLAGE



À propos de la Société de développement commercial du Village

Créée en 2005, la Société de développement commercial (SDC) du Village représente quelque 255 entreprises situées sur la rue Sainte-Catherine Est entre Berri et Cartier et sur la rue Atateken entre René-Lévesque Est et Robin.

La SDC du Village contribue à la transformation économique et à la vitalité du Village en favorisant la diversité, l'inclusivité et l'innovation. Le Village est une destination 2SLGBTQ+ reconnue mondialement qui accueille chaque année des millions de visiteur·euse·s.

La Société de développement commercial du Village

1211 Sainte-Catherine Est
Montréal, Québec, H2L 2H1
www.villagemontreal.ca

Tous droits réservés – La Société de développement commercial du Village - 2024

Table des matières

Introduction	4
Contexte	5
Sommaire des recommandations	6
Zones de vitalité nocturne : le Village, un secteur prioritaire	7
Harmonie urbaine : Cohabitation et réglementation	8
Acteurs nocturnes et Charte : Définition des rôles et engagements	10
Gouvernance nocturne : Alléger l'administration pour favoriser l'action	11
Bien-être urbain : Priorité à la santé et à la sécurité	11
Conclusion	13
Références	14

Introduction

Depuis les années 1970, et de façon plus marquée depuis les années 1980, le Village de Montréal joue un rôle déterminant dans la socialisation des personnes des diverses communautés de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, d'ici et d'ailleurs¹.

Le Village de Montréal est le plus vaste village 2SLGBTQ+ au monde. Relayée par les médias traditionnels et sociaux, cette image du Village vaut d'être reconnue internationalement comme une destination culturelle, festive et inclusive. Le Village accueille chaque année des millions de visiteur·euse·s. Uniquement durant la piétonnisation 2023, le Village a accueilli plus de 10 millions de visiteur·euse·s.

Ce rôle crucial a notamment été permis grâce au déploiement d'une multitude d'établissements liés à la vie nocturne, qui ont opéré entre 1970 et aujourd'hui².

Le territoire de la SDC du Village est composé des rues Sainte-Catherine Est, entre Berri et Cartier, excluant le parc Émilie-Gamelin, et Atateken, entre René-Lévesque et Robin.

En date de mars 2024, le Village compte une vingtaine d'établissements liés directement à la vie nocturne, soit 17 bars et 3 discothèques, en plus d'une soixantaine de restaurants, ce qui en fait un secteur important dans l'économie nocturne montréalaise.

Ces établissements comprennent notamment des tavernes, des cabarets, des bars de danseurs, des bars karaokés et des lounges. Le Village compte également le dernier établissement de type « after-hour » à Montréal, le Stereo.

Plusieurs salles de spectacles se situent dans le Village depuis des décennies, comme l'Olympia et le National. Le Village compte également plusieurs hébergements, dont l'hôtel Hyatt Place Montréal.

Desservi par trois stations de métro, Berri-UQÀM, Beaudry et Papineau, le Village est un secteur en fort développement immobilier, qui accueillera quelque 24 000 nouvelles personnes dans la prochaine décennie.

¹ « Entre visibilité et inclusivité : Un Village en quête. Perspectives ethnographiques et stratégiques du Village en devenir » Méralie Murray-Hall, 2020.

² « Le Village gai de Montréal : un territoire d'appartenance en voie de disparition ? », Mémoire de maîtrise, UQÀM, Philippe Lecavalier, 2018.

Contexte

Le projet de « Politique de la vie nocturne de Montréal », actuellement en consultation publique, suscite un intérêt important parmi les membres de la Société de développement commercial (SDC) du Village.

Cette initiative est accueillie avec enthousiasme, car elle représente une reconnaissance de l'importance socioéconomique, culturelle et historique de la vie nocturne du Village.

Dans ce mémoire, la SDC du Village se penchera sur plusieurs aspects essentiels de la future Politique de la vie nocturne, tant la cohabitation, la réglementation, les rôles, la sécurité et la vitalité économique.

L'objectif principal de ce mémoire est de formuler des recommandations constructives pour renforcer le volet économique de la politique de la vie nocturne, entre autres.

Ces recommandations visent à promouvoir un environnement propice à la croissance économique et culturelle durable du secteur nocturne, tout en préservant l'identité unique et cruciale du Village de Montréal, un refuge important pour les différentes communautés de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, d'ici et d'ailleurs.

Sommaire des recommandations

Recommandation 1 : *Que le Village fasse partie des secteurs prioritaires des zones de vitalité nocturne désignées par la Ville de Montréal.*

Recommandation 2 : *Que le zonage du Village, actuellement M.9C, soit réévalué pour devenir un zonage M.8 sur la rue Ste-Catherine Est et M.7C sur la rue Atateken.*

Recommandation 3 : *Que la future Politique de la vie nocturne de Montréal intègre pleinement le développement économique comme un pilier essentiel.*

Recommandation 4 : *Qu'à la suite d'une analyse complète de la réglementation existante, des propositions de changement ou de création de règlements soient envisagés afin de renforcer la gestion du bruit et des nuisances sonores, ainsi que de permettre l'adaptation des heures d'ouvertures des commerces et l'autorisation d'heures de vente légales d'alcool pour une consommation sur place. Ces mesures offriraient une plus grande flexibilité aux propriétaires quant aux horaires d'exploitation de leurs commerces et seraient intégrées à la Politique de la vie nocturne de la ville pour l'ensemble de son territoire.*

Recommandation 5 : *Que la Ville élabore un cadre réglementaire pour offrir des mécanismes de médiation efficaces en cas de conflits nocturnes, préservant ainsi la qualité de vie des résidents et la vitalité de la vie nocturne.*

Recommandation 6 : *Que la Politique de la vie nocturne de Montréal définisse clairement les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué.*

Recommandation 7 : *Que la Ville de Montréal mette en place un guichet unique afin d'alléger et d'agiliser les démarches administratives, et d'offrir le soutien nécessaire à la réalisation de tous les types de projets liés à la vie nocturne.*

Recommandation 8 : *Que la Politique de la vie nocturne de Montréal intègre la création d'une Charte de la vie nocturne, précisant les rôles et responsabilités de chaque partie prenante, afin d'établir un cadre de référence essentiel pour une gestion harmonieuse et efficace de la vie nocturne dans la métropole.*

Recommandation 9 : *Que la Ville de Montréal établisse un comité de suivi regroupant les parties prenantes du milieu nocturne, chargé de surveiller les indicateurs et les projets liés à la Politique de la vie nocturne, et nomme un commissaire à la vie nocturne.*

Recommandation 10 : *Que des indicateurs de suivi soient établis dans la future Politique de la vie nocturne pour évaluer l'impact des actions entreprises et assurer ainsi une gestion transparente et mesurable des initiatives.*

Recommandation 11 : *Que la mise en place d'équipes de médiation soit intégrée au projet de Politique de la vie nocturne, notamment lors d'événements nocturnes, afin de prévenir les conflits et de garantir la sécurité des participants.*

Recommandation 12 : *Que des subventions soient prévues dans le cadre de la Politique de la vie nocturne pour financer des équipes de médiation lors des événements nocturnes qu'elle encadre.*

Zones de vitalité nocturne : le Village, un secteur prioritaire

Le projet de politique envisage la désignation de zones de vitalité nocturne et 24/24, en étroite collaboration avec les parties prenantes. Le projet de politique envisage également d'en circonscrire les secteurs prioritaires pour la dynamisation des activités économiques et culturelles nocturnes. Nous appuyons cette initiative, qui vise à dynamiser la scène nocturne, tout en assurant un environnement propice à la cohabitation urbaine.

Par son mix commercial de « rue d'ambiance³ », caractérisé par une proportion de 40 % de places d'affaires dans le secteur de la restauration et du divertissement, de son rôle historique de refuge de la communauté 2SLGBTQ+, le Village se positionne comme étant un secteur incontournable de la vie nocturne de Montréal.

Le réaménagement à venir de l'artère, dû aux travaux sur les réseaux d'aqueducs et d'égouts de la rue Sainte-Catherine Est, est une opportunité de plus pour le choisir comme secteur prioritaire. Ceci permettra un développement commercial accéléré du quartier.

Avec la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue Papineau, durant la période estivale, depuis 18 ans, des événements comme Mtl en Arts et deux semaines de festivités de la Fierté en août, le Village est un endroit de rencontre pour tous.

Depuis 2022, la SDC du Village a organisé trois (3) projets pilotes⁴ d'activités de « nuits blanches » avec ouverture et permettant la vente d'alcool jusqu'à 6 h le jour suivant. Les rétroactions des services impliqués dans ses événements (SPVM-Moralité, Postes de quartier 21 et 22, division des permis et inspection de l'arrondissement) n'ont fait état qu'aucune situation hors du commun s'est produite et qu'aucune plainte n'avait été reçue confirmant ainsi que la cohabitation entre les acteurs de la vie nocturne et les résident·e·s du quartier est possible.

Le développement commercial est cependant limité par l'usage prescrit actuellement par le « Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie ». Pour une croissance maximale, l'usage prescrit sur la rue Ste-Catherine Est de M.7C devra être changé pour l'usage M.8C permettant une plus grande densité de débits de boisson et sur la rue Atateken de M.4C et M.7A à M.7C.

Recommandation 1 : *Que le Village fasse partie des zones de vitalité nocturne désignées prioritairement par la Ville de Montréal.*

Recommandation 2 : *Que le zonage du Village, actuellement M.9C, soit réévalué pour devenir un zonage M.8 sur la rue Ste-Catherine Est et M.7C sur la rue Atateken.*

Recommandation 3 : *Que la future Politique de la vie nocturne de Montréal intègre pleinement le développement économique comme un pilier essentiel.*

³ « Analyse du potentiel commercial du quartier du Village », Raymond Chabot Grant Thornton, Décembre 2023

⁴ Société de développement commercial du Village, bilans de projets.

Harmonie urbaine : Cohabitation et réglementation

Dans cette section du mémoire, nous aborderons l'importance de réguler le bruit et les nuisances sonores, éléments clés pour garantir la qualité de vie des résident·e·s et favoriser l'harmonie entre voisins sans mettre de responsabilités indues aux propriétaires de commerces comme la réglementation le fait présentement. Nous examinerons également les lacunes du projet de « Politique de la vie nocturne » en ce qui concerne les mesures concrètes de contrôle du bruit nocturne et les sanctions en cas de non-respect des normes établies.

Régulation du bruit et des nuisances sonores

La régulation du bruit nocturne est un enjeu crucial dans la politique de la vie nocturne, puisqu'elle a un impact direct sur le bien-être des résident·e·s, les opérations des commerçant·e·s et la qualité de l'environnement urbain. Cependant, le projet de « Politique de la vie nocturne à Montréal » ne détaille pas suffisamment les mesures spécifiques que la Ville compte mettre en place pour contrôler le bruit nocturne à un niveau acceptable et conforme à des activités publiques sur le domaine public. Il est donc nécessaire de demander la mise en place d'une analyse approfondie des règlements existants sur le bruit et les nuisances, afin de déterminer les lacunes à combler et les ajustements à apporter dans le cadre législatif de la ville et ne pas mettre le fardeau de la responsabilité sur les seules épaules des commerçant·e·s.

Cette analyse devrait notamment inclure une étude du « Code du bâtiment du Québec » et des réglementations municipales pertinentes, en particulier le « Règlement sur le bruit B.3 » de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que l'ordonnance # 2 du 8 juin 1977, afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des dispositions existantes en matière de bruit pour les habitations en zone urbaine, ainsi que pour les lieux de divertissement nocturne et autres établissements. En identifiant les lacunes, les exigences excessives et les besoins en matière de réglementation du bruit, la Ville de Montréal pourra prendre des mesures appropriées pour renforcer la gestion du bruit nocturne et améliorer la qualité de vie des citoyen·ne·s.

L'analyse pourra aussi inclure « (l'instauration du) principe de l'agent de changement dans la loi sur la planification des arrondissements, en particulier dans les arrondissements à forte densité de lieux de diffusion et/ou dans les zones culturelles en plein essor ». ⁵

Cadre règlementaire et médiation entre les parties prenantes

En outre, il est essentiel d'élaborer un cadre règlementaire robuste mais équilibré pour offrir des mécanismes de médiation efficaces lors de conflits liés au bruit et aux nuisances nocturnes. La médiation peut jouer un rôle crucial dans la résolution pacifique des différends entre les différents acteurs de la vie nocturne et les résident·e·s, permettant ainsi une cohabitation harmonieuse dans les quartiers urbains.

Pour garantir une véritable harmonie urbaine et une coexistence pacifique entre les différentes activités nocturnes et les résident·e·s, il est impératif que la « Politique de la vie nocturne de Montréal » intègre des mesures concrètes de régulation du bruit et des nuisances sonores, ainsi qu'un cadre règlementaire

⁵ « Creative Footprint, rapport 2023 sur l'activité nocturne à Montréal - p.67 ».

efficace, logique et équilibré, ainsi que des mécanismes de médiation adaptés. Cela permettra de préserver la qualité de vie des citoyen·ne·s tout en favorisant un environnement nocturne dynamique et respectueux.

Cadre réglementaire des heures d'ouverture et de vente légales d'alcool

Dans plusieurs grandes métropoles à travers le monde, les heures d'exploitation des établissements de types salles de spectacles, discothèques, bars et restaurants sont établies en fonction de l'achalandage de ceux-ci, et non régies par des heures d'ouverture et de fermeture fixes et rigides.

Chaque commerce, en fonction d'un achalandage prévu à une date donnée, par exemple pendant la durée d'un grand festival, pourra ajuster ses heures d'exploitation de façon à venir combler la demande en place.

À d'autres moments de l'année, où l'achalandage est moindre, celui-ci pourra réduire ses heures d'exploitation afin de ne pas être déficitaire.

Comme chaque secteur du centre-ville ne partage pas tous les mêmes grands événements simultanément, prenons par exemple le Grand Prix de Formule 1 sur la rue Crescent en juin, et la Fierté Montréal dans le Village en août, il serait plus sage de laisser le libre marché dicter les heures d'ouverture et de fermeture des commerces de chaque secteur, plutôt que d'appliquer une politique mur à mur.

Le gouvernement du Québec a attribué au centre-ville de Montréal, incluant le secteur du Village, le statut de zone touristique. Ce statut permet aux commerces de détails situés dans cette zone d'ouvrir leurs portes sans aucune restriction afin de pouvoir profiter pleinement de l'achalandage. Ils sont ainsi libres de déterminer eux-mêmes leurs heures et leurs jours d'ouverture et ne sont pas restreints par la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (Loi H-2.1) qui impose que « le public ne peut être admis dans un établissement commercial qu'entre: 8 h 00 et 17 h 00, le samedi et le dimanche et qu'entre 8 h 00 et 21 h 00, les autres jours de la semaine ».

De la même façon, les commerces autres que de détail (restaurants, débits de boissons, salles de spectacles, etc.) devraient avoir cette autorisation ainsi que pour la vente légale d'alcool pour une consommation sur place.

Recommandation 4 : *Qu'à la suite d'une analyse complète de la réglementation existante, des propositions de changement ou de création de règlements soient envisagés afin de renforcer la gestion du bruit et des nuisances sonores, ainsi que de permettre l'adaptation des heures d'ouvertures des commerces et l'autorisation d'heures de vente légales d'alcool pour une consommation sur place. Ces mesures offriraient une plus grande flexibilité aux propriétaires quant aux horaires d'exploitation de leurs commerces et seraient intégrées à la Politique de la vie nocturne de la ville pour l'ensemble de son territoire.*

Recommandation 5 : *Que la Ville élabore un cadre réglementaire pour offrir des mécanismes de médiation efficaces en cas de conflits nocturnes, préservant ainsi la qualité de vie des résidents et la vitalité de la vie nocturne.*

Acteurs nocturnes et Charte : Définition des rôles et engagements

Dans ce chapitre, nous explorerons l'importance de définir les rôles et les engagements des différents acteurs impliqués dans le projet de Politique de la vie nocturne à Montréal, ainsi que la nécessité d'établir une Charte de la vie nocturne pour encadrer ces interactions.

Définition des acteurs impliqués

Il est crucial de comprendre les rôles et contributions de chaque partie prenante dans la vie nocturne de la ville. Parmi les acteurs clés, on retrouve la Ville de Montréal, les arrondissements, le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal, la Société de transport de Montréal, les citoyen·ne·s, les propriétaires d'établissements licenciés, les salles de spectacles, les autres commerçant·e·s du secteur, les Sociétés de développement commercial (SDC), les partenaires culturels et communautaires, les associations de commerçant·e·s, etc. Une définition précise de leurs rôles et responsabilités respectifs dans la future « Politique de la vie nocturne » permettra de clarifier les responsabilités et d'optimiser la collaboration entre ces différents acteurs.

Cadre de la Charte

La Charte de la vie nocturne doit établir un cadre clair définissant la vision, les valeurs et les rôles des parties prenantes qui sous-tendent les activités nocturnes à Montréal. Cette charte servira de guide, invitant les parties prenantes à comprendre l'esprit de la vie nocturne et à respecter les contributions de chacun. Elle favorisera ainsi une approche collaborative et harmonieuse, tout en encourageant la diversité et l'inclusion dans les activités nocturnes de la ville, notamment en envisageant l'ouverture des bibliothèques publiques et des piscines la nuit, entre autres.

Engagement envers l'esprit de la Charte

Plutôt que d'imposer des obligations strictes, la Charte devrait encourager les acteurs à s'engager envers l'esprit de la vie nocturne, en promouvant le respect mutuel, la sécurité des citoyen·ne·s, la réduction des nuisances sonores et la promotion d'une diversité culturelle enrichissante. Chaque acteur devrait être invité à contribuer à la réalisation de ces objectifs, dans le respect des valeurs et principes énoncés dans la Charte.

En définissant clairement les rôles, les valeurs et les engagements de tous les acteurs impliqués dans la vie nocturne de Montréal à travers une Charte dédiée, nous pourrions créer un environnement urbain nocturne dynamique, inclusif et équilibré, bénéfique à tous les résident·e·s et visiteur·euse·s de la métropole.

Recommandation 6 : *Que la Politique de la vie nocturne de Montréal définisse clairement les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué.*

Recommandation 8 : *Que la Politique de la vie nocturne de Montréal intègre la création d'une Charte de la vie nocturne, précisant les rôles et responsabilités de chaque partie prenante, afin d'établir un cadre de référence essentiel pour une gestion harmonieuse et efficace de la vie nocturne dans la métropole.*

Gouvernance nocturne : Alléger l'administration pour favoriser l'action

La gouvernance constitue un élément clé de la réussite de la première future Politique de la vie nocturne de Montréal. Nous souhaitons une gouvernance agile avec un comité de suivi comprenant des représentants des parties prenantes du milieu nocturne. Nous préconisons une approche centralisée, évitant la multiplication des comités telle que suggérée par le projet actuel, ce qui risquerait de compromettre la prise de décision et l'agilité dans la réalisation des projets.

Selon nous, une bonne gouvernance centralisée avec des antennes locales au sein du comité de suivi favorisera l'implantation d'un guichet unique tel que proposé dans le projet. Ce guichet unique permettra d'alléger et d'accélérer l'administration et d'offrir le soutien nécessaire à la réalisation de tous les types de projets de la vie nocturne. Dans cette optique, nous recommandons que la Ville de Montréal crée le poste de commissaire de la vie nocturne, en collaboration avec un élu désigné spécifiquement pour représenter les intérêts de la vie nocturne auprès des instances municipales. Cette nomination renforcera l'engagement envers le développement d'une vie nocturne dynamique et responsable à Montréal.

De plus, la future politique devrait inclure des indicateurs clairs que le comité de suivi pourra utiliser pour évaluer la progression des différents projets liés à la vie nocturne, tant au niveau des arrondissements que dans la globalité de la Ville. Ces indicateurs, intégrés à la politique de la vie nocturne, garantiront une gestion efficace et transparente des initiatives mises en œuvre, tout en permettant d'évaluer l'impact des mesures prises.

En résumé, une gouvernance nocturne efficace doit favoriser la collaboration entre les différentes parties prenantes tout en simplifiant les processus administratifs. Elle doit également intégrer des mécanismes de suivi et de représentation spécifiques à la vie nocturne, contribuant ainsi à dynamiser la vie nocturne de Montréal de manière harmonieuse et efficiente.

Recommandation 9 : *Que la Ville de Montréal établisse un comité de suivi regroupant les parties prenantes du milieu nocturne, chargé de surveiller les indicateurs et les projets liés à la Politique de la vie nocturne, et nomme un commissaire à la vie nocturne.*

Recommandation 7 : *Que la Ville de Montréal mette en place un guichet unique afin d'alléger et d'agiliser les démarches administratives, et d'offrir le soutien nécessaire à la réalisation de tous les types de projets liés à la vie nocturne.*

Recommandation 10 : *Que des indicateurs de suivi soient établis dans la future Politique de la vie nocturne pour évaluer l'impact des actions entreprises et assurer ainsi une gestion transparente et mesurable des initiatives.*

Bien-être urbain : Priorité à la santé et à la sécurité

Dans le cadre de la future Politique de la vie nocturne, il est impératif de mettre l'accent sur la promotion du bien-être urbain, en accordant une attention particulière à la santé et à la sécurité. Les activités nocturnes sont souvent associées à des défis en matière de santé et de sécurité, ce qui rend essentielle la mise en place de mesures préventives et d'intervention pour assurer un environnement nocturne sûr et accueillant pour tous les citoyen·ne·s.

Il est donc crucial de considérer la création d'équipes de médiation, telles que les Veilleurs⁶ de nuit du boulevard Saint-Laurent, disponibles lors d'événements se déroulant dans les zones fréquentées de la vie nocturne ou dans des endroits sensibles où les activités nocturnes peuvent se prolonger tard dans la nuit. Ces équipes joueraient un rôle essentiel dans la résolution des conflits et la prévention des incidents, en collaborant étroitement avec les forces de l'ordre, les services d'incendie et de santé. Elles offriraient un soutien immédiat et contribueraient ainsi à maintenir la sécurité et le bien-être de la communauté.

Par ailleurs, une collaboration étroite avec les forces de l'ordre est indispensable pour garantir un environnement nocturne sécurisé. En travaillant en partenariat avec la police, il est possible d'assurer une présence policière adéquate dans les zones fréquentées en soirée, de répondre rapidement aux situations d'urgence et de dissuader les comportements nuisibles ou criminels. La police joue un rôle crucial dans le maintien de l'ordre public et la protection des citoyen·ne·s, et une coordination efficace avec les autres acteurs de la vie nocturne est nécessaire pour optimiser l'efficacité des interventions et assurer la sécurité de toutes.

Il est à noter que les trois (3) projets-pilotes de la SDC du Village en 2023 et 2024, ainsi que ceux des SDC du Quartier Latin, du boulevard Saint-Laurent et des Nuits Blanches de Montréal en Lumières n'ont présentés aucuns débordements, qu'aucune situation hors du commun ne s'est produite et qu'aucune plainte n'a été reçue.

En résumé, accorder la priorité à la santé et à la sécurité dans la future « Politique de la vie nocturne » de Montréal démontre l'engagement envers la création d'un environnement nocturne urbain sûr, inclusif et dynamique. En mettant en place des mesures préventives, des équipes de médiation et en renforçant la collaboration avec les forces de l'ordre, il est possible de garantir une expérience nocturne positive pour l'ensemble des citoyen·ne·s de la métropole.

Recommandation 11 : *Que la mise en place d'équipes de médiation soit intégrée au projet de Politique de la vie nocturne, notamment lors d'événements nocturnes, afin de prévenir les conflits et de garantir la sécurité des participant·e·s.*

Recommandation 12 : *Que des subventions soient prévues dans le cadre de la Politique de la vie nocturne pour financer des équipes de médiation lors des événements nocturnes qu'elle encadre.*

⁶ Société de développement du boulevard Saint-Laurent (2023). Bilan du projet les Veilleurs. 2023.

Conclusion

En guise de conclusion, ce mémoire met en lumière les défis et les opportunités inhérents à la mise en œuvre d'une Politique de la vie nocturne à Montréal. À travers une analyse approfondie des différents aspects de cette politique, des recommandations significatives émergent, visant à guider la ville vers une approche holistique et équilibrée de sa vie nocturne.

En premier lieu, par son mix commercial, de son rôle historique de refuge de la communauté 2SLGBTQ+ et par la démonstration de projets-pilotes sans complications, le Village se positionne comme étant un secteur incontournable de la vie nocturne de Montréal et doit faire partie des zones de vitalité nocturne désignées prioritairement par la Ville de Montréal.

Il est aussi impératif de souligner l'importance de l'harmonie urbaine. Pour ce faire, une régulation efficace, limpide, équilibrée et facile d'application du bruit et des nuisances sonores est nécessaire, ainsi qu'une médiation proactive pour résoudre les conflits. En outre, une révision complète des règlements existants, suivie de propositions de changements, d'allègements ou de nouvelles réglementations, contribuerait à garantir un environnement nocturne agréable et respectueux pour tous.

Parallèlement, définir clairement les rôles et les engagements des différents acteurs nocturnes est essentiel. La création d'une Charte de la vie nocturne fournirait un cadre précis pour orienter les interactions entre ces parties prenantes, favorisant ainsi la collaboration et la cohésion dans la gestion de la vie nocturne de la ville.

En matière de gouvernance, une approche centralisée et agile est préconisée. La mise en place d'un comité de suivi regroupant les parties prenantes du milieu nocturne, ainsi que l'établissement d'indicateurs de suivi, permettraient d'assurer une coordination efficace et transparente des initiatives nocturnes, tout en garantissant une réactivité adéquate aux besoins évolutifs de la ville.

Enfin, la priorité accordée à la santé et à la sécurité est fondamentale. Outre la création d'équipes de médiation pour prévenir les conflits, des subventions pour financer ces équipes lors d'événements nocturnes seraient bénéfiques. De plus, une collaboration renforcée avec les forces de l'ordre permettrait de garantir un environnement nocturne sûr et accueillant pour tous les citoyens.

En adoptant ces recommandations, Montréal peut aspirer à une vie nocturne dynamique et inclusive, contribuant ainsi à renforcer son attractivité économique tout en préservant son caractère unique et sa qualité de vie. En intégrant ces principes dans sa Politique de la vie nocturne, la ville peut véritablement prospérer comme une métropole où la nuit est aussi riche et inspirante que le jour.

Références :

- 1- « Entre visibilité et inclusivité : Un Village en quête. Perspectives ethnographiques et stratégiques du Village en devenir » Méralie Murray-Hall, 2020.
- 2- « Le Village gai de Montréal : un territoire d'appartenance en voie de disparition ? », Mémoire de maîtrise, UQÀM, Philippe Lecavalier, 2018.
- 3- : « Analyse du potentiel commercial du quartier du Village », Raymond Chabot Grant Thornton, Décembre 2023
- 4- Société de développement du boulevard Saint-Laurent (2023). Bilan du projet les Veilleurs. 2023.
- 5- « Creative Footprint, rapport 2023 sur l'activité nocturne à Montréal - p.67 »



village

1211, RUE SAINTE-CATHERINE EST
MONTREAL (QC) H2L 2H1

514.529.1168
VILLAGEMONTREAL.CA

